

PROCES-VERBAL

Conseil communautaire du Lundi 10 Février 2025

Sur convocation en date du 3 février 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Ordre du jour :

- **Approbation** du procès-verbal du conseil du 09/12/2024
- **Information** sur les décisions prises par le Président
- **Personnel CPHV :**
 - 1) Demande de subvention Fonds Vert Ingénierie 2026 pour le poste d'attaché territorial non permanent, chargé de mission Cohésion Territoriale
 - 2) Création de trois postes suite à des avancements de grade
- **Finances :** Suppression de l'option TVA pour le budget annexe Logements Locatifs
- **Auberge de la Tour :** Marchés de travaux
- **GEMAPI :** Avenant révisé au PEP Loir
- **SPANC :**
 - 1) Tarifs des contrôles de conception et de réalisation du Département
 - 2) Redevances aux usagers pour la réalisation des contrôles de conception et de réalisation
 - 3) Révision annuelle du marché pour la réalisation des diagnostics vente
 - 4) Redevance demandée aux usagers pour la réalisation des diagnostics vente
- **Environnement :** Demande de subvention 2025 au Département pour destruction des nids de frelons asiatiques
- **Questions diverses**

Etaients présents et ayant pris part au vote :

| | | | |
|---|--|---|---|
| Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine | Fréteval Eric Experton Evelyne Gandon | Morée Alain Bourgeois | Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych |
| St-Hilaire la Gravelle | St-Jean Froidmentel Laurent Borel | Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard | Lignièeres Carole Edy |
| Moisy Michel Beaudoux | Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet | Chauvigny-du-Perche Danielle Périn | Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies |
| La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant | Lisle Marylène Gouet | La Fontenelle | Le Poislay Séverine Coigneau |
| La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau | Brévainville | Renay Guy Deshayes | Romilly-du-Perche |
| Villebout | Bouffry Monique Soria | Ruan-sur-Egvolle Alain Brunet | |

Etaients absents : Bernard Angeniol, Dominique Brunet, Jean-Pierre Brulé, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Joël Verdier, Didier Duchesne, Pascal Trassard, Carole Barrault, Patrice Couty, Patrick Lahoreau, Sixtine Lamé, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Nathalie Vitras, Thierry Herrey, Agnès Fradet, Christèle Camus, Andrée Savigny, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Christiane Gourdel, Daniel Alazard, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Pascal Prudhomme, Danielle Cohergne.

Pouvoirs : Dominique Brunet à Alexandra Cassant, Pascal Trassard à Eric Experton, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Nathalie Vitras à Gilles Volant, Régine Vassaux à Danielle Périn, Christiane Gourdel à Laurent Borel.

2025-DELIB-001 : CPHV

Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 09-12-2024

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire le projet de procès-verbal qui leur a été adressé suite à la réunion du 9 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 9 décembre 2024.

Décisions :

Décision DIA2024002 : Renoncement à exercer le droit de préemption – parcelles AC7 et AC8 – 7 Assée – 41160 BREVAINVILLE.

2025-DELIB-002 : Personnel CPHV

Chargé de mission Cohésion Territoriale

Demande de subvention Fonds Vert Ingénierie – Année 2026

Vu la délibération n°2023-DELIB-181 du 4 décembre 2023 créant un poste non permanent d'attaché territorial chargé de mission Cohésion Territoriale, et autorisant le Président à solliciter une subvention au taux le plus élevé au titre du Fonds Vert Ingénierie.

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 4 décembre 2023 et précise qu'il convient de solliciter chaque année une subvention au titre du Fonds Vert Ingénierie pour le financement du poste d'attaché territorial non permanent chargé de mission Cohésion Territoriale, dans le cadre d'un contrat de projet.

Cet emploi a été créé pour une durée de deux ans, du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2026 inclus.

Le Président propose de solliciter une subvention au taux le plus élevé au titre du Fonds Vert Ingénierie pour le financement du poste de chargé de mission Cohésion Territoriale pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 mai 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention au taux le plus élevé au titre du Fonds Verts Ingénierie pour le financement du poste de chargé de mission Cohésion Territoriale pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 mai 2026,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2025-DELIB-003 : Personnel CPHV

Créations d'emplois

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L313-1,

Il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Technique.

Considérant la nécessité de créer les emplois suivants pour les besoins du service :

- **Adjoint administratif principal 1^{ère} classe** pour effectuer les missions de responsable de médiathèque et animateur multimédia, la rémunération sera afférente à la grille indiciaire du grade créé,

- **Adjoint administratif principal 2^{ème} classe** pour effectuer les missions de secrétaire itinérante, la rémunération sera afférente à la grille indiciaire du grade créé,
- **Attaché principal** pour effectuer les missions de Directeur Général des Services, la rémunération sera afférente à la grille indiciaire du grade créé.

Le Président propose au conseil communautaire :

- La création d'un emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,
- La création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,
- La création d'un emploi d'attaché principal permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} avril 2025

Filière : administrative

Cadre d'emploi : adjoint administratif

Grade : **adjoint administratif principal 1^{ère} classe** – ancien effectif : 0 – nouvel effectif : 1

Filière : administrative

Cadre d'emploi : adjoint administratif

Grade : **adjoint administratif principal 2^{ème} classe** – ancien effectif : 2 – nouvel effectif : 3

Filière : administrative

Cadre d'emploi : attaché

Grade : **attaché principal** – ancien effectif : 0 – nouvel effectif : 1

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de créer les emplois susmentionnés,
- **DECIDE** d'inscrire au budget 2025 les crédits correspondants,
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte y afférent,
- **CHARGE** le Président de veiller à la bonne exécution de cette délibération.

2025-DELIB-004 : Finances

Budget Annexe Logements Locatifs Sociaux

Suppression de l'assujettissement du budget à la TVA

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'en conséquence de la fin des travaux de réhabilitation en logements locatifs de l'ancien hôtel-restaurant à Moisy – opération ayant donné lieu à une procédure de livraison à soi-même – la CPHV aurait dès lors dû supprimer l'assujettissement à la TVA du Budget Annexe Logements Locatifs Sociaux.

Il propose donc au conseil communautaire de mettre fin à l'assujettissement à la TVA du Budget Annexe Logements Locatifs Sociaux à compter 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de ne plus assujettir le budget annexe Logements Locatifs à la TVA à compter du 1^{er} janvier 2025,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2025-DELIB-005 : Auberge de la Tour à Fréteval

Marchés de travaux

Le Président présente aux membres du conseil communautaire le résultat de la consultation d'entreprises engagée pour la réalisation des travaux de réhabilitation de l'Auberge de la Tour à Fréteval.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de retenir les offres suivantes et **AUTORISE** le Président à signer les différents marchés à intervenir ainsi que toutes les pièces se rattachant à cette procédure de passation des marchés.

Lot 1 – Démolition – Maçonnerie – Ravalements

Le marché est approuvé pour un montant total de **130 000,00 € HT** pour le compte de l'entreprise **GUEBLE – 41000 BLOIS**.

Lot 2 – Charpente Bois – Bardage

Le marché est approuvé pour un montant total de **97 932,84 € HT** pour le compte de l'entreprise **M.T.S. PECNARD – 28220 CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES**.

Lot 3 – Menuiseries Extérieures et Intérieures Bois

Le marché est approuvé pour un montant total de **71 264,38 € HT** (marché de base : **70 102,74 € – variante store : 1 161,64 €**) pour le compte de l'entreprise **DESBUREAUX – 41100 PEZOU**.

Lot 4 – Cloisons Sèches

Le marché est approuvé pour un montant total de **43 718,98 € HT** pour le compte de l'entreprise **KRASZEWSKI – 41500 LA CHAPELLE SAINT-MARTIN-EN-PLAINE**.

Lot 5 – Faux-Plafonds

Le marché est approuvé pour un montant total de **11 050,70 € HT** (marché de base : **5 765,70 € – variante pour chambre froide : 5 285,00 €**) pour le compte de l'entreprise **PLAFETECH – 41350 VINEUIL**.

Lot 6 – Carrelages – Faiences

Le marché est approuvé pour un montant total de **28 610,65 € HT** (marché de base : **27 751,60 € – variante carrelage 60x60 : 859,05 €**) pour le compte de l'entreprise **BELLECC – 41100 SAINT-OUEN**.

Lot 7 – Peinture

Le marché est approuvé pour un montant total de **17 900,00 € HT** pour le compte de l'entreprise **SPB – 41350 VINEUIL**.

Lot 8 – Plomberie – Sanitaire

Le marché est approuvé pour un montant total de **24 766,00 € HT** pour le compte de l'entreprise **SARL A. BAPTISTE – 41000 BLOIS**.

Lot 9 – Chauffage – Ventilation

Le marché est approuvé pour un montant total de **37 710,00 € HT** pour le compte de l'entreprise **LUMENS 41 – 41000 BLOIS**.

Lot 10 – Electricité

Le marché est approuvé pour un montant total de **34 440,00 € HT** (marché de base : **30 940,00 € – variante alarme intrusion : 3 500,00 €**) pour le compte de l'entreprise **LUMENS 41 – 41000 BLOIS**.

2025-DELIB-006 : GEMAPI

Avis sur la demande d'avenant révisée au Programme d'Etudes Préalables (PEP) du Loir

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté ;

Vu la délibération n°2022-DELIB-184 en date du 15 décembre 2022 approuvant le PEP Loir ;

Vu la délibération n°2024-DELIB-128 du 4 novembre 2024 rendant un avis favorable sur la demande d'avenant au Programme d'Etudes Préalables (PEP) du Loir.

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que la Communauté du Perche & Haut Vendômois est engagée depuis mai 2021 dans un Programme d'Etudes Préalables (PEP) au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Loir. Cette démarche, visant à la prévention et à la

réduction de la vulnérabilité des territoires face aux risques inondation, est composée de 24 actions réparties sur 7 axes. Pour rappel, la démarche est portée par l'Etablissement Public Loire, disposant de deux agents pour assurer le suivi et l'animation du programme d'actions.

La mise en œuvre du programme d'études préalables couvre une période de 4 ans, soit jusqu'à mai 2025. La communauté est concernée par 18 actions du programme, dont 14 sont portées par l'Etablissement Public Loire et 4 sont portées par la communauté.

Pour rappel, ce programme a fait l'objet d'une approbation par le conseil communautaire en date du 15 décembre 2022. De plus, une première demande d'avenant, proposée afin de prolonger la démarche d'une année supplémentaire en raison de difficultés de mise en œuvre, a fait l'objet d'un avis favorable du conseil communautaire en date du 4 novembre 2024.

A la demande des services de l'Etat, formulée lors du comité de pilotage du 6 décembre 2024, les modifications suivantes ont été apportées à la version révisée :

- L'action 0.1 (animation) est mise à jour en indiquant les montants recalculés du coût de l'animation avec une année supplémentaire.
- L'action 1.7 (communication sur les bonnes pratiques) passe sous portage CC Pays Fléchois. En compensation deux nouvelles actions sont créées pour le SMLB (1.12) et pour la CATV/CPHV (1.13). Les montants restent inchangés.

Au vu de ces modifications, de nouvelles délibérations des EPCI sont nécessaires pour la complétude du dossier qui sera déposé à l'instruction réglementaire.

La première demande d'avenant, ayant fait l'objet d'un avis favorable du conseil communautaire en date du 4 novembre 2024, présentait un impact financier pour la communauté de 787 € TTC sur la période 2025/2026.

La demande d'avenant révisée présente quant à elle un impact financier de 854,46 € TTC sur la même période pour la communauté, soit une augmentation de 67,46 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **EMET** un avis favorable sur la demande d'avenant révisée au Programme d'Etudes Préalables (PEP) du Loir,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

2025-DELIB-007 : Service Public d'Assainissement Non Collectif

Convention CPHV / CD 41 – Prestation du département en vue du contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées – Tarifs 2025

Dans le cadre de la convention avec le Département du Loir-et-Cher pour la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées, le Président indique aux membres du conseil communautaire qu'il convient de délibérer sur les tarifs appliqués pour 2025 :

- contrôle de la conception : 105,00 € H.T.
- contrôle de la réalisation : 105,00 € H.T.
- taux de la T.V.A. : 10 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les tarifs 2025 appliqués dans le cadre de la convention avec le Département du Loir-et-Cher,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2025-DELIB-008 : Service Public d'Assainissement Non Collectif
Convention CPHV / CD 41 – Contrôles conception et
réalisation – Redevances demandées aux usagers
Tarifs 2025

Dans le cadre de l'application de la convention entre le Département du Loir-et-Cher et la CPHV pour les missions de contrôles des installations d'assainissement non collectif, il sera demandé aux usagers une redevance couvrant les missions exercées par les services du Département.

Pour l'année 2025, le Président propose aux membres du conseil communautaire d'appliquer la tarification suivante :

- contrôle de la conception : 152,00 € T.T.C.
- contrôle de la réalisation : 152,00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'appliquer la tarification ci-dessus auprès des usagers contrôlés pour la conception et la réalisation d'installations d'assainissement non collectif, pour l'année 2025,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2025-DELIB-009 : Service Public d'Assainissement Non Collectif
Tarif au 16/02/2025 – Marché pour les Contrôles des
Installations ANC dans le cadre de Ventes Immobilières

Dans le cadre du marché pour la réalisation des contrôles des installations d'assainissement non collectif faisant l'objet d'une vente immobilière, le Président indique aux membres du conseil communautaire qu'il convient de délibérer sur le tarif à appliquer à compter du 16 février 2025 par la CPHV au bénéfice de VEOLIA – 37300 JOUE-LES-TOURS, prestataire chargé du contrôle :

- Montant d'un rapport individuel de contrôle ANC réalisé dans le cadre de la vente d'un bien immobilier : 172,27 € HT soit 189,50 € TTC (Prix payé par la CPHV à VEOLIA – 37300 JOUE-LES-TOURS).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le tarif de 172,27 € HT soit 189,50 € TTC applicable à compter du 16 février 2025 dans le cadre du marché pour la réalisation des contrôles d'assainissement non collectif faisant l'objet d'une vente immobilière,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2025-DELIB-010 : Service Public d'Assainissement Non Collectif
Contrôles des ANC dans le cadre de ventes immobilières –
Redevance

Le Président propose de définir le montant qui sera facturé par la CPHV aux personnes dont les installations d'assainissement non collectif seront diagnostiquées dans le cadre de ventes de biens immobiliers et ce pour la durée du contrat liant la CPHV au prestataire chargé du contrôle (VEOLIA).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **ADOpte** le montant de redevance suivant :
 - Contrôle ANC dans le cadre de la vente d'un bien immobilier : 350,00 € TTC
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2025-DELIB-011 : Destrutions des nids de frelons asiatiques

Demande de subvention au Département (D.D.A.D. 2025)

Le Président propose aux membres du conseil communautaire de solliciter une subvention auprès du Département de Loir-et-Cher, au titre de la Dotation Départementale d'Aménagement Durable pour l'exercice 2025, dans le cadre de la prise en charge par la CPHV des opérations de destructions de nids de frelons asiatiques chez les particuliers ou sur les propriétés des communes membres de la CPHV.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de solliciter une subvention du Département au titre de la Dotation Départementale d'Aménagement Durable pour 2025, au taux le plus élevé,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président : L'Observatoire 41 présentera le mardi 1^{er} Avril 2025 les résultats de l'enquête menée auprès de nos administrés. Plus de 400 réponses au questionnaire que nous avons adressé nous ont été retournées. Je trouvais que c'était un chiffre relativement faible, mais l'Observatoire 41 estime que nous sommes dans une bonne moyenne pour une telle initiative.

Le Président : Je tenais à féliciter notre collègue Michel BEAUDOUX qui apparaîtra dans un film documentaire diffusé le 19 février 2025 sur ARTE à 22h25. Le film s'intitule « Beau Comme un Tracteur ».

Michel BEAUDOUX : Il s'agit d'un projet démarré il y a environ 4 ans par ma nièce Clara BEAUDOUX. Elle souhaitait filmer la vie de son oncle. 150 heures de tournage ont été réalisées, puis le montage du film a été effectué. Tout s'est bien passé. Des personnes du bourg de Moisy ont été interrogées durant le tournage. Le film dure 50 minutes.

Le Président : Bravo donc à Michel !

Michel BEAUDOUX : Nous avons déjà pu diffuser ce film à l'occasion de la galette des rois de la commune.

Marylène GOUET : Est-il possible de récupérer le film pour diffusion ?

Le Président : Il faudra vérifier les droits de projection.

Michel BEAUDOUX : C'est sans doute possible, et à envisager pour des événements cet été.

Le Président : Nous avons récemment rencontré des agents de la Région Centre Val de Loire (réseau REMI) pour échanger sur le transport à la demande.

Aurélien LEMOINE : Nous nous sommes en effet réunis à la Maison de la Région à Blois où nous avons d'abord fait le point sur l'offre actuelle de transport à la demande. Nous aurons à statuer d'ici au 31 mars sur plusieurs sujets. Aujourd'hui, ce service est pris en charge financièrement pour moitié par la Région et par la CPHV.

La Région souhaite créer deux nouvelles lignes intracommunautaires qui seraient prises en charge intégralement par elle. Il nous appartiendrait dès lors de prendre une décision si nous souhaitons conserver les deux lignes existantes (Fréteval/Morée – Vendôme et Droué – Vendôme).

Par ailleurs, il nous a été présenté un projet d'autopartage incluant deux véhicules électriques qui seraient mis à disposition par la Région à chaque EPCI. Ces véhicules seraient basés sur deux communes avec les bornes de recharge fournies par la Région. Les administrés pourront alors réserver à la journée ces véhicules – avec obligation de les ramener tous les soirs.

La Région a déjà des hypothèses pour les deux communes concernées sur notre territoire, mais nous serons amenés à faire des propositions sur ce sujet. Il vaudrait mieux que ces communes disposent déjà d'un réseau de bornes électriques conséquents, mais il faut également se demander sur quelles communes existe-t-il des besoins pour ce type de service. Nous devons indiquer nos propositions avant la fin du mois de mars 2025.

Alexandra CASSANT : Un service équivalent est déjà proposé par REMI à Bracieux dans le sud du Département. Son principe est plutôt contraignant.

Aurélien LEMOINE : L'idée est d'avoir un turnover en termes d'utilisateurs. Concernant les communes d'accueil, je propose d'attendre les propositions de la Région. Nous pourrions éventuellement les discuter ensuite.

Une autre possibilité évoquée est d'ouvrir les lignes de transports scolaires à d'autres usagers. La limite d'une telle approche est la disponibilité de place initialement prévue pour des enfants scolarisés. REMI craint d'être débordé par les demandes et souhaiterait ne pas trop communiquer sur ce sujet.

Marylène GOUET : Pourquoi ne pas mettre cela en place ? Les services de REMI savent bien combien d'élèves prennent les bus, et donc combien de places pourraient être laissées à d'autres usagers. Il y a une différence entre le nombre d'inscrits et le nombre d'élèves qui utilisent effectivement les cars scolaires.

Alexandra CASSANT : Je connais un étudiant à qui on refuse de laisser prendre les cars scolaires parce qu'il est en âge de passer et d'avoir un permis de conduire.

Aurélien LEMOINE : Les questions relatives à la mobilité des personnes reviennent beaucoup dans les questionnaires qui nous ont été déposés pour le Projet de Territoire. C'est intéressant et cela alimente nos réflexions. La Région est bien consciente que la politique de transport à la demande a besoin de faire l'objet d'une communication auprès des EPCI et des communes, le service étant encore assez peu utilisé. Il faut voir si cela mérite d'être développé.

Alain BRUNET : Quel est le fonctionnement envisagé pour ses nouveaux services ?

Aurélien LEMOINE : Le coût serait intégralement pris en charge par la Région, cela ne coûterait rien aux communes.

Marylène GOUET : Ce ne sont pas les communes qui gèreraient, mais les maires seraient sans doute confrontés à des problèmes annexes au fonctionnement de ces services.

Le Président : Nous pourrions notamment être sollicités si les usagers rencontrent des soucis pour recharger les batteries électriques.

Aurélien LEMOINE : C'est pourquoi il vaut mieux mettre en place ce type de prestations là où il existe déjà des bornes de rechargement.

Alain BRUNET : Pour information, il est désormais obligatoire d'installer une borne électrique sur les nouveaux parkings aménagés lorsqu'ils comprennent plus de 20 places.

Pierre SOLON : Le SMO Val de Loire Numérique souhaite avoir connaissance des connexions internet qui posent le plus de difficultés sur notre territoire, en tant que point central pour suivre ces problèmes de connexions et les résoudre. Nous vous remercions donc de recenser les cas que vous connaissez et de nous les présenter le plus tôt possible.

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du conseil communautaire du lundi 10 février 2025

| NUMERO | OBJET | Décision du conseil communautaire |
|------------------------|--|-----------------------------------|
| 2025- DELIB- 001 | CPHV Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 09-12-2024 | Approuvée |
| 2025- DELIB- 002 | Personnel CPHV Chargé de mission Cohésion Territoriale Demande de subvention Fonds Vert Ingénierie – Année 2026 | Approuvée |
| 2025- DELIB- 003 | Personnel CPHV Créations d'emplois | Approuvée |
| 2025- DELIB- 004 | Finances Budget Annexe Logements Locatifs Sociaux Suppression de l'assujettissement du budget à la TVA | Approuvée |
| 2025- DELIB- 005 | Auberge de la Tour à Fréteval Marchés de travaux | Approuvée |
| 2025- DELIB- 006 | GEMAPI Avis sur la demande d'avenant révisée au Programme d'Etudes Préalables (PEP) du Loir | Approuvée |
| 2025- DELIB- 007 | Service Public d'Assainissement Non Collectif Convention CPHV / CD 41 – Prestation du département en vue du contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées – Tarifs 2025 | Approuvée |
| 2025- DELIB- 008 | Service Public d'Assainissement Non Collectif Convention CPHV / CD 41 – Contrôles conception et réalisation Redevances demandées aux usagers – Tarifs 2025 | Approuvée |
| 2025- DELIB- 009 | Service Public d'Assainissement Non Collectif Tarif au 16/02/2025 – Marché pour les Contrôles des Installations ANC dans le cadre de Ventes Immobilières | Approuvée |
| 2025- DELIB- 010 | Service Public d'Assainissement Non Collectif Contrôles des ANC dans le cadre de ventes immobilières – Redevance | Approuvée |
| 2025- DELIB- 011 | Destructions des nids de frelons asiatiques Demande de subvention au Département (D.D.A.D. 2025) | Approuvée |

Laurent BOREL : J'ai déjà recensé quelques cas sur ma commune, que j'ai fait remonter au SMO.

Laurent BOREL : Un COPIL se tiendra le 14 mars prochain avec pour objet la présentation de l'état des lieux effectué à l'occasion de l'étude pour le transfert de la compétence Eau et Assainissement.

Marylène GOUET : Au cours d'une réunion récente avec le Syndicat Mixte du Pays Vendômois, nous avons été informés que des subventions pourraient être attribuées dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale aux communes pour des opérations d'installations de nouveaux équipements d'éclairage public.

Danielle PERIN : Pourriez-vous nous transmettre les derniers éléments d'information concernant la gestion des arbres tombés dans les rivières ?

Laurent BOREL : Je vais me rapprocher du service GEMAPI de la CATv sur ce sujet, afin que nous puissions transmettre aux Mairies une note explicative. Ce sont les propriétaires qui sont responsables de la gestion des embâcles sur leurs terrains, lorsqu'ils sont identifiés.

Danielle PERIN : Je crois que les propriétaires ont le droit de couper les arbres mais pas de les arracher.

Guy DESHAYES : Quelles sont les derniers éléments concernant le projet de reprise du restaurant à Busloup ?

Marcel DEFREMONT : La proposition d'achat du bâtiment que la CPHV a présenté au propriétaire actuel lui convient. Donc, sur ce point, la CPHV serait prête à agir pour préserver cette activité.

Mais il existe toujours un gros soucis pour l'acquisition du fonds de commerce par un repreneur. La partie du fond liée à la vente de tabac et de jeux ne serait pas reprise, ce qui devrait diminuer de moitié la valeur du fonds.

Dans ces conditions, les deux banques sollicitées par la personne intéressée par une reprise ont estimé le fonds de commerce à 20 000 €. Or, le propriétaire en demande 80 000 €. Il y a donc une discussion difficile à venir entre le propriétaire et la candidate pour trouver un terrain d'entente.

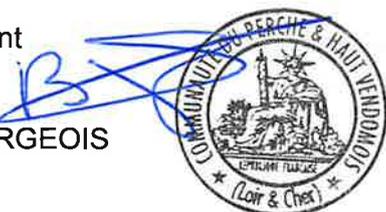
Aurélien LEMOINE : Le restaurant a apparemment réouvert.

Marcel DEFREMONT : En effet. Le propriétaire s'est aperçu que l'éventuel repreneur reculait et il a donc repris son activité. Mais l'activité est ralentie et il est difficile de faire revenir des clients qui sont déjà partis. La CPHV et la commune ont fait le maximum. Si la candidate se désiste, c'est au propriétaire de trouver un nouveau repreneur.

Séance levée à 21h30.

Le Président

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Laurent BOREL